



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la déclaration d'engagement républicain des premiers partenaires du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Lundi 20 juillet 2015, 14h30

Siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Les Genêts – 449, route des Crêtes – BP43 – 06901 Sophia Antipolis Cedex

La signature de la déclaration d'engagement républicain des premiers partenaires du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aura lieu le lundi 20 juillet 2015 à 14h30 en présence d'Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes et de Jean LEONETTI, Président de la CASA, au siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Les Genêts, 449 route des Crêtes, Sophia Antipolis.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale réforme le cadre de la politique de la ville et instaure un contrat urbain global à l'échelle intercommunale. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis devient ainsi l'animateur et le coordinateur du contrat de ville.

3 quartiers sont concernés :

- 1 territoire prioritaire situé sur la commune de Vallauris : « Cœur de Ville et Hauts de Vallauris »
- 2 quartiers en veille : « Le Fournas » sur la commune de Vallauris et « Garbejaire » à Valbonne

Le contrat de ville mobilise l'ensemble des politiques publiques pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires, réduire les écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat traite dans un même cadre, quatre thématiques prioritaires :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Habitat et cadre de vie,
- Valeurs de la République et la Citoyenneté.

Chaque signataire du contrat conserve la responsabilité de la mise en œuvre des actions du contrat dans ses domaines de compétences propres.

Une déclaration d'engagements républicains sera signée par les parties à l'issue du Comité de Pilotage du 20 juillet 2015.